

Fiche des constatations effectuées lors d'une visite d'inspection

DREAL Bourgogne

AM/SK/2014-098

Vaut Procès Verbal de récolelement pour l'annexe Musset

Unité territoriale : UT 21	Subdivision : 1
Nom de l'inspecteur : Arnaud MAUDRY	
Date de la lettre d'annonce de l'inspection : 7 février 2014	
Date de l'inspection : 12 février 2014	
Type d'inspection : <input type="checkbox"/> approfondie ou <input type="checkbox"/> courante ou <input type="checkbox"/> ponctuelle <input type="checkbox"/> inopinée ou <input type="checkbox"/> annoncée <input type="checkbox"/> planifiée ou <input type="checkbox"/> circonstancielle	
Motif de la planification : Dans le cadre de la cessation d'activité de la société JTEKT à DIJON, la DREAL a procédé à l'inspection de l'annexe Musset, située rue Musset à DIJON.	
Société : JTEKT	A
Liste des installations inspectées : L'annexe Musset	
Thèmes : cessation d'activité	
Référentiels de l'inspection : Article R.512-39-1 du Code de l'environnement	
Liste des noms et qualités des personnes rencontrées sur le site lors de l'inspection :	
– M. CHEVILLOT, Responsable environnement de JTEKT Chevigny Saint Sauveur	
Principales constatations effectuées, principaux constats d'écart par rapport au référentiel d'inspection :	
Eléments de contexte :	
La société JTEKT exploitait un site soumis à autorisation sur la commune de DIJON.	
Le site est partagé en trois zones distinctes :	
• le site de production (boulevard Voltaire côté pair) ;	
• l'annexe Voltaire (boulevard Voltaire côté impair) ;	
• l'annexe Musset (rue Musset).	
L'objet de la visite est de statuer sur la cessation d'activité de l'annexe Musset, conformément aux dispositions de l'article R.512-39 du Code de l'environnement.	
Dans le cadre de la cessation d'activité de cette annexe sise rue Musset à DIJON, la société JTEKT a fait procéder par la Société TAUW à un mémoire de cessation d'activité référencé R003/6080002-01 du 27 novembre 2013.	

Analyse documentaire :

Le mémoire de cessation d'activité cité supra reprend les résultats de deux diagnostics environnementaux :

- diagnostic environnemental du sous-sol émis par la société ANTEA, référencé 58681/A de juin 2010 ;
- diagnostic complémentaire de pollution émis par la société TAUW, référencé R001-6072706-V02 du 12 juin 2012.

Ces diagnostics ont consisté en 12 sondages de sols. 8 ont fait l'objet d'analyses sur le paramètre hydrocarbures C10-C40. Les 4 autres sondages ont fait l'objet d'analyses pour les paramètres HCT, HAP, BTEX, PCB, lixiviation (EN 12457-2).

Le mémoire conclut que « *les investigations réalisées par ANTEA et Tauw France révèlent l'absence d'impact des activités passées du site sur le milieu souterrain* ».

En application de la circulaire du 8 février 2007 relative aux installations classées et à la Prévention de la pollution des sols – Gestion des sols pollués, un schéma conceptuel a été réalisé. Ce schéma conclut que « *dans la configuration future du site, aucune voie d'exposition n'est retenue* ». Le site est donc compatible avec l'usage futur, à savoir tertiaire/résidentiel composé comme suit :

- création d'un bâtiment R+5 avec 1 niveau de sous-sol (surface emprise au sol 500 m²= pour des habitations ;
- espaces verts collectifs ;
- zones de stationnement.

L'Inspection juge les investigations adaptées et leurs conclusions satisfaisantes.

Visite sur site :

Le jour de la visite, le site est clos et propre. Des interdictions d'accès sont disposées sur les portails fermés.

Le site est composé d'une maison d'habitation dont les accès ont été condamnés, de garages dont les accès ont été condamnés, et d'une vaste surface plane revêtue.

Les déchets ont été évacués, et notamment une cuve aérienne de fioul de 2000 litres.

Les utilités (eau et électricité) ont été coupées.

On peut considérer que la mise en sécurité et la remise en état sont de qualité et que le site est compatible avec l'usage futur considéré décrit supra.

Suites envisagées :

Observations à traiter par courrier ;

Liste des documents établis suite à la visite :

Lettre à l'exploitant

Date et signatures : Le 13 février 2014,

Le rédacteur	Le vérificateur	L'approbateur
L'Inspecteur des Installations Classées Signé Arnaud MAUDRY	L'Inspecteur des Installations Classées Signé Isabelle PETTAZZONI	Le responsable de l'Unité territoriale de Côte d'Or Signé Alain SZYMCZAK

